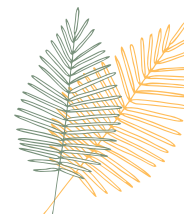


# GUIDE DES PARENTS



**ÉTÉ  
2026**

# TABLE DES MATIÈRES



Mission et objectifs du camp	1
Responsable et coordonnées	1
Inscriptions et relevé 24	2
Horaire et tarification	3
Retard et encadrement	4
Santé	5
Prévention des infections	6
Alimentation et médication	7
Baignade	8
Trousse du campeur	9
Code de vie	9

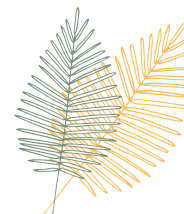
**Dernière mise à jour : 10 mars 2026**

## CONFORMITÉ

Le camp de jour Lions et maintenant reconnu comme camp de jour municipal conforme, à la suite d'une démarche avec l'[Association des camps du Québec](#). Il correspond donc aux 50 balises du Cadre de référence sur la sécurité et la qualité de l'expérience en camp des enfants et des parents. En plus d'offrir des outils et de l'accompagnement en camp, l'Association effectue une visite de conformité tous les deux ans afin d'évaluer les forces et les défis.



# MISSION



Le camp de jour Lions de Carleton-sur-Mer a pour mission d'offrir aux jeunes de 4\* à 12 ans un environnement enrichissant, accessible et amusant encadré par du personnel qualifié pendant la saison estivale. C'est également une occasion pour eux de vivre une diversité d'expériences entre mer et montagne grâce à l'expertise des partenaires et organismes du milieu.

\* Seuls les enfants inscrits à la maternelle 4 ans sont admissibles.

# OBJECTIFS

- ▶ Offrir des activités stimulantes et diversifiées permettant aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant, sécuritaire et adapté à leurs besoins;
- ▶ Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- ▶ Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu;
- ▶ De valoriser les comportements mettant en avant plan le respect, l'entraide, la politesse et la persévérance.

## Responsables

### **Philippe Patenaude**

Agent d'animation Loisirs et culture  
Ville de Carleton-sur-Mer  
(418) 364-7073 poste 238  
animation@carletonsurmer.com

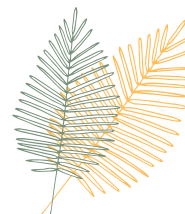
Coordination du camp  
581-886-0746  
campdejour@carletonsurmer.com

## Site du camp

### **Salle Charles-Dugas**

Carleton-sur-Mer  
37-41 rue Comeau  
Carleton-sur-Mer

# INSCRIPTIONS



## ▶ INSCRIPTIONS 2026

Les inscriptions se font via la plateforme en ligne Sport-Plus.

Pour les **résidents** de Carleton-sur-Mer

- Inscriptions à la SAISON ou à la SEMAINE complète : **13 avril à 12h au 12 juin 2026**

Pour les **non-résidents** de Carleton-sur-Mer

- Inscriptions à la SAISON ou à la SEMAINE complète : **2 juin à 12h au 12 juin 2026**

Pour **tous** :

- Inscriptions à la JOURNÉE : à partir du 16 juin et **au moins 7 jours à l'avance**

## Comment procéder à l'inscription

### ÉTAPE 1

#### Créez votre dossier en ligne

En créant votre dossier dans le logiciel d'inscription en ligne [Sport-Plus](#) vous pouvez ajouter les membres de votre famille. Cette étape est nécessaire pour procéder à l'inscription de votre enfant au camp de jour Lions.

### ÉTAPE 2

#### Inscription aux activités

- Dans l'onglet (*Inscription aux activités*), sélectionnez le nom de votre enfant que vous souhaitez inscrire (Membre).
- Complétez le formulaire d'inscription.
- Sélectionnez ensuite les semaines ou les journées auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant avant d'enregistrer.

### ÉTAPE 3

#### Paiement

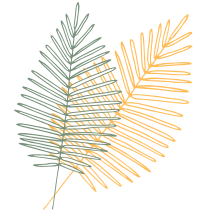
Lorsque l'activité sera enregistrée dans votre panier, vous pourrez procéder au paiement par carte de crédit.

**\*\*\* Assurez-vous d'effectuer le paiement avant le 12 juin pour réserver la place de votre enfant au camp de jour.**

### RELEVÉ 24

Si vous désirez recevoir un relevé 24, il est important de compléter les informations dans votre dossier. Lorsque vous êtes connecté à votre compte Sport-Plus, sélectionnez (*Mon dossier*) puis (*reçus d'impôts / don*). Vous devez ensuite inscrire votre numéro d'assurance sociale.

# HORAIRE



25 juin au 12 août 2026

**Camp de jour** | Lundi au vendredi, de **9 h à 15 h**

**Service de garde** | Lundi au vendredi, **7 h 30 à 9 h** et de **15 h à 16 h 30**

## Tarifs camp de jour

	Coût 7 semaines (\$)		Coût à la semaine (\$)		Coût par jour (\$)	
	RÉS.	NON-RÉS.	RÉS.	NON-RÉS.	RÉS.	NON-RÉS.
Enfant inscrit						
1er	424	637	72	111	19	28
2e	369	554	63	97	17	25
3e	353	530	61	94	16	24

## Tarifs service de garde

	Coût 7 semaines (\$)		Coût à la semaine (\$)		Coût par jour (\$)	
	RÉS.	NON-RÉS.	RÉS.	NON-RÉS.	RÉS.	NON-RÉS.
Enfant inscrit						
1er	84	128	15	20	6	8
2e	74	110	13	18	5	7
3e	71	106	13	17	5	7



### REMBOURSEMENT

Une fois la date de début du camp de jour passée **| 26 juin 2025 |**, les frais d'inscription seront remboursés UNIQUEMENT en cas de maladie, en proportion du temps passé au camp. La Ville se garde le droit d'exiger un certificat médical. Il n'y aura AUCUN REMBOURSEMENT si l'enfant ne se présente pas au camp ou s'il quitte le camp pour toute autre raison.

# Politique d'absences et de retards



## Pourquoi cette politique ?

Les retards et absences non signalées perturbent le déroulement des activités et des sorties, la gestion des groupes et l'accueil des invités. Ils peuvent aussi affecter le bien-être de certains enfants. L'animateur ne peut pas quitter son groupe pour accueillir un enfant en retard ou gérer une situation imprévue sans préavis.

## Absences

- Les parents doivent obligatoirement informer le camp de toute absence et ce, avant le début des activités à 9 h.
- Après 2 jours d'absence sans avis, l'équipe du camp communiquera avec les parents et après 5 jours d'absence non signalée, la place de l'enfant pourrait être attribuée à un autre enfant.

## Retard en début de journée

- Les parents doivent **obligatoirement aviser le camp** avant 9 h si l'arrivée de l'enfant est prévue après le début des activités.
- Après un premier retard (9h) sans avoir préalablement aviser le camp, le parent sera contacté.
- Veuillez noter que si votre enfant arrive après 9 h sans que l'équipe du camp ait été préalablement avisée, il est possible que son accueil soit refusé pour la journée particulièrement lors d'une sortie.

## Retards en fin de journée

- Les retards en fin de journées sont pénalisés, après 15h30 pour le camp de jour et 16h30 pour le service de garde. Après un premier avertissement, chaque retard vous coûtera 15 \$.

# ENCADREMENT

**GROUPE 1**  
Pré-mat. - maternelle

**Ratio**  
1 animateur / 10 jeunes

**GROUPE 2**  
1e et 2e année

**Ratio**  
1 animateur / 12 jeunes

**GROUPE 3**  
3e et 4e année

**Ratio**  
1 animateur / 12 jeunes

**GROUPE 4**  
5e et 6e année

**Ratio**  
1 animateur / 12 jeunes



**À noter que le camp de jour Lions compte un maximum de 50 places par jour.**

# PRÉVENTION DES INFECTIONS



**Le camp Lions de Carleton-sur-Mer souhaite maintenir un environnement sain et sécuritaire pour les participants et fait tout en son pouvoir pour limiter les risques de contracter ou de transmettre des maladies.**

## PARTICIPANTS

Le participant présentant un risque de contagion ou qui n'est pas en état de participer aux activités et à la vie du camp est invité à ne pas se présenter au camp.

- ▶ En cas de vomissement, le participant pourra réintégrer le camp vingt-quatre (24) heures après le dernier symptôme ;
- ▶ En cas de diarrhée, le participant pourra réintégrer le camp quarante-huit (48) heures après le dernier symptôme.

### **SYMPTÔMES SURVENANT AU CAMP :**

Si un participant est malade durant la journée et que son état se détériore, le parent sera aussitôt avisé et devra venir chercher son enfant. En cas de vomissement, ou de diarrhée, il y aura un retrait immédiat.

Le participant qui présente l'un ou l'autre des symptômes suivants ne pourra se présenter au camp ou devra être retourné si ces derniers apparaissent lors du séjour :

- Température de 38°Celsius ou plus ;
- Une éruption cutanée dont on ignore le diagnostic ;
- Des vomissements au cours des 24 dernières heures ;
- La diarrhée au cours des 48 dernières heures ;
- Fatigue persistante, qui, au jugement du coordonnateur du camp, empêche le participant de suivre le reste du groupe.

# PRÉVENTION DES INFECTIONS



## PROCÉDURE

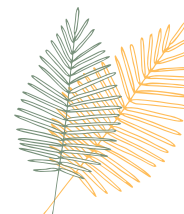
**Voici la procédure qui sera appliquée en cas de vomissement ou de diarrhée.**

- Le participant présentant des symptômes sera isolé du groupe ;
- Les parents concernés devront venir chercher le participant dès que possible ;
- La salle ainsi que le matériel seront désinfectés quotidiennement ;
- Les mesures d'hygiène auprès de tous les participants et du personnel seront renforcées ;
- Un communiqué sera remis aux parents ;
- Les informations concernant le participant et ses symptômes seront inscrites dans un registre.

## PERSONNEL

Les employés présentant un risque de contagion ou l'un des symptômes énumérés plus haut devront demeurer à la maison. Dans le cas où plusieurs employés du camp présenteraient des symptômes et que les ratios d'encadrement ne puissent être respectés, le camp de jour sera fermé jusqu'à ce que le personnel ne présente plus de symptôme. Veuillez noter qu'aucun remboursement ne sera effectué dans une telle situation. Ces mesures sont prises pour le bien-être et la santé de tous ainsi que pour éviter toute propagation.

# MÉDICATION



## Si votre enfant prend des médicaments :

- ▶ Vous devez l'indiquer dans son dossier Sport-Plus.
- ▶ À votre arrivée au camp de jour, vous devrez remplir un formulaire d'autorisation de prise de médicament afin que les responsables puissent distribuer le médicament prescrit à votre enfant.
- ▶ En cas d'allergie, l'auto-injecteur de votre enfant doit être en tout temps dans son sac à dos.
- ▶ En cas d'urgence, le personnel du camp de jour contactera la personne désignée si l'état de l'enfant le permet. Dans le cas contraire, le personnel contactera directement l'ambulance. Le Camp de jour n'assumera aucun frais pour le transport en ambulance.

# ALIMENTATION

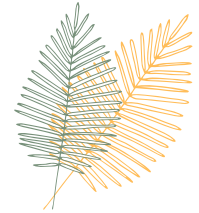
- ▶ Une fois les inscriptions complétées, nous serons en mesure de déterminer les aliments dont les enfants sont allergiques et qui seront interdits.

Nous vous confirmerons les aliments interdits sur la feuille d'information qui vous sera remise à la première journée du camp.

*(Si vous n'avez pas reçu cette feuille, il est de votre devoir de demander au personnel du camp de jour les aliments interdits).*

- ▶ Vous devez prévoir deux collations et un **repas FROID** pour le dîner de votre enfant.

# BAIGNADE



Selon le [Guide encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique](#), la présence de surveillants-sauveteurs est exigée lors d'une baignade organisée d'un groupe d'enfants. Ainsi, afin de veiller à la sécurité de tous les participants du camp de jour, la baignade à la plage ou en piscine sera seulement autorisée en présence de surveillants-sauveteurs.

**Des mesures de prévention, simples et efficaces, sont mises en place par l'équipe afin de favoriser une baignade à la fois amusante et sécuritaire.**

- ▶ Lors de l'inscription de l'enfant, le parent doit indiquer le niveau d'habileté de son enfant à nager et si ce dernier doit porter une veste de flottaison (fournit par le parent).
- ▶ Un système de bracelet permet l'identification rapide des non-nageurs, lesquels doivent en tout temps porter une veste de flottaison.
- ▶ Le système « copain-copain » consiste à jumeler chaque nageur à un copain, ceux-ci se baignent ensemble et veillent l'un sur l'autre. À un signal donné, les copains se regroupent et demeurent en place. Les animateurs vérifient la reconstitution complète de chaque « copain-copain » régulièrement et aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.
- ▶ Lors des sorties à la plage, des limites sont établies avant chaque baignade. Des animateurs sont placés aux extrémités des limites prédéterminées, pour un meilleur contrôle et une meilleure vision des enfants dans l'eau.

# TROUSSE DU CAMPEUR



Matériel obligatoire à mettre dans le sac à dos de votre enfant lors de sa présence au camp :

- Crème solaire;
- Bouteille d'eau;
- Casquette ou chapeau;
- Vêtements de rechange;
- Chasse-moustique;
- Maillot et serviette de plage;
- 2 collations et un dîner **froid**;
- Ustensiles;
- Souliers sport pour les activités extérieures;
- Souliers d'intérieur (Gymnase);
- Souliers d'eau en cas de sortie à la plage;
- Vieille chemise pour les activités de bricolage;
- Imperméable en cas de pluie;
- Étui à crayons (colle, crayons, ciseaux, etc.) / Étui que votre enfant utilise à l'école.

**Le camp de jour Lions n'est pas responsable des objets perdus ou volés.  
Veuillez bien identifier tous les vêtements et les effets personnels de votre enfant.**

# CODE DE VIE

- J'utilise un langage respectueux en parlant calmement et poliment.
- Je respecte les employés et mes pairs dans mes gestes et mes paroles.
- Je respecte l'environnement et le matériel.
- Je range mes effets personnels et le matériel aux endroits prévus.
- Je participe de façon positive aux différentes activités.



## Voici les procédures, si un enfant adopte un comportement allant à l'encontre du code vie:

- Lorsqu'un enfant adopte un **comportement allant à l'encontre du code de vie**, **une note sera inscrite** à son dossier. **Après trois notes** au dossier, **un avis sera envoyé** aux parents. Dans cet avis, le parent y trouvera les comportements et la description des événements. De plus, l'avis inclura les moyens que le camp mettra en place pour permettre une amélioration des comportements et pour diriger l'enfant à faire de meilleurs choix.
- **Si les comportements sont toujours présents** à la suite de cet avis et malgré les moyens mis en place, **l'enfant sera exclu à « l'interne »**. Cette expulsion à l'interne signifie que l'enfant sera retiré de son groupe actuel et devra suivre une accompagnatrice pendant deux (2) jours. Si ces deux (2) journées se déroulent bien, l'enfant pourra retourner dans son groupe respectif.
- **Si les comportements reviennent** malgré l'avis et l'expulsion interne, **l'enfant sera exclu du camp pour une (1) journée**, sans remboursement.
- À noter que **certains comportements** (toutes sortes de violences, intimidation, etc.) sont considérés comme inacceptables et **peuvent mener directement à une expulsion interne** (dans ces cas-ci, l'enfant serait retiré de tous groupes et sera en individuel avec une accompagnatrice ou la coordonnatrice).
- Il est possible que **le parent reçoive un appel pour venir chercher l'enfant** si les comportements sont récurrents dans une journée.
- Service de garde : si les comportements se produisent lors des heures de service de garde, il est possible que l'enfant perde l'accès à ce service, sans être exclue du camp de jour.

- Sorties : si un enfant adopte fréquemment des **comportements inadéquats** (ne respecte pas les consignes, le matériel, etc.) ou si nous avons des raisons de **craindre pour sa sécurité** (exemple : il fuit souvent son animateur), **l'enfant peut se voir être refusé** de participer à certaines sorties durant l'été.
- Le camp Lions s'engage à mettre en place tous les efforts et les moyens possibles afin d'éviter toute expulsion.
- Le camp Lions priorise toutes communications faites dans l'harmonie et la civilité avec les parents et les employés. Tout manque de respect de part et d'autre ne sera toléré.